

Coordonnateur systèmes de sécurité incendie

OBJECTIFS : Maîtriser la coordination SSI, de la mise en sécurité d'un bâtiment à la réception, en concevant des cahiers des charges et en réalisant des études financières.

Durée :
10 jours (70 heures)
2 sessions de 5 jours sur 2 semaines non consécutives

Lieu de la formation :
En centre.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Module 1 :**
 - Rappels réglementaires (textes de référence, codes, décrets, normes, etc.).
 - Rôles et missions du coordonnateur SSI, obligations, responsabilités et moyens nécessaires.
 - Quelle réglementation appliquer en fonction des types d'établissements (ERP, IGH, ICPE, etc.).
 - Mise en sécurité d'un établissement ou d'un bâtiment (études de risques, compartimentage, désenfumage, évacuation, etc.).
- **Module 2**
 - Évaluation financière d'une mission, établissement d'un devis de coordination.
 - Types d'équipements d'alarme et catégories de systèmes de sécurité incendie.
 - Phases d'interventions du coordonnateur SSI (conception, réalisation, réception).
 - Études spécifiques (normes NFS 61-932, NFS 61-970, APSAD R 7).
 - Constitution d'un cahier des charges fonctionnel.
 - Constitution d'un dossier d'identité SSI.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et pratique.

Groupe : De 12 à 15 personnes.

Profil du(des) formateur(s) :
Formateurs qualifiés, titulaires de qualifications PRV 2 et AP2.

Moyens techniques :
Salles de formation, extincteurs, bac à feu, matériel informatique.

Prérequis & Public concerné :
Techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, techniciens d'entreprises d'installations, responsables techniques et/ou de sécurité.

Modalités d'inscription et tarif indicatif : Tarif : nous consulter. Réponse sous 24 h maximum. Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 48h avant son démarrage.